



Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »

Rapport-préavis N° 2018/30

Lausanne, le 12 juillet 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité a confirmé dans son programme de législature 2016-2021 sa volonté d'améliorer la propreté sur la voie publique et de se positionner comme une ville socialement responsable et intégrative, sûre, soucieuse de préservation de l'environnement. C'est dans cet esprit qu'elle a répondu à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources en mettant en place des mesures concrètes.

Ainsi, afin d'améliorer l'offre et la salubrité des WC publics, la Municipalité a décidé de mener un test, en équipant les deux lieux d'aisance sis à la Riponne et à St-François de cabines autonettoyantes gratuites et payantes. Elle a de plus exploré la possibilité de conclure des partenariats avec les cafetiers-restaurateurs afin que ces derniers mettent leurs WC à disposition du public ; les deux associations faitières s'étant toutefois formellement prononcées contre cette démarche, la Municipalité a décidé de privilégier la rénovation des WC publics.

Afin de lutter contre les déchets sauvages et de promouvoir le tri auprès des acteurs privés, la Municipalité est en contact permanent avec les grandes enseignes afin de trouver des solutions pour réduire les déchets ou améliorer la reprise des déchets qui leur incombent ainsi que des flaconnages et des plastiques. Elle mène de plus régulièrement des actions de collectes de déchets liés au littering, notamment de mégots de cigarettes et est en train d'équiper en cendriers l'ensemble des abribus avant de généraliser cette pratique sur les poubelles du centre-ville. L'introduction récente d'amendes d'ordre en cas de littering, qui prévoit en particulier une contravention de CHF 150.- en cas d'abandon de mégot sur la voie publique, permettra d'améliorer la qualité de vie de Lausannoises et des Lausannois.

La Municipalité participe enfin à l'information et à la sensibilisation des habitants à la consommation responsable. Afin de lutter contre la recrudescence de publicités dans les boîtes-à-lettres, le calendrier officiel 2018 de ramassage des déchets offre une information résumant les possibilités offertes en vue de refuser les envois non sollicités ainsi que la possibilité de prélever une étiquette « Non merci, pas de publicité ».

La mise en place d'une politique des quartiers ainsi que d'un budget participatif permettra de renforcer la participation citoyenne et la solidarité ainsi que de favoriser le développement d'une économie circulaire sociale et solidaire; les habitants auront ainsi l'opportunité de lancer les projets de leurs choix, comme une outilhèque, en collaboration avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartier, sous la houlette de la coordinatrice ou du coordinateur de la politique des quartiers.

2. Objet du rapport-préavis

La propreté en ville figure parmi les priorités de la Municipalité. Le programme de législature 2016-2021 prévoit notamment les mesures suivantes :

- amélioration des WC publics ;
- lutte contre les déchets sauvages ;
- promotion du tri auprès des acteurs privés ;
- information.

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à cinq postulats en lien avec la propreté, que ce soit en explorant de nouvelles pistes permettant d'améliorer la salubrité des WC publics, en mettant en place des plans d'action afin de lutter contre les déchets sauvages, en promouvant notamment le tri auprès des acteurs publics et privés, en sensibilisant les auteurs de littering, dont les fumeuses et les fumeurs ou en informant la population.

Enfin, la mise en place d'une politique des quartiers¹, présentée récemment à votre Conseil, permet de poser les bases d'une politique qui permettra de mieux prendre en compte les besoins locaux et de lancer les projets de leurs choix et de répondre au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts intitulé « Une outlithèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ».

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du rapport-préavis	2
3.	Table des matières.....	2
4.	Préambule	3
5.	Améliorer l'offre et la salubrité des WC publics	3
	5.1 <i>Des solutions innovantes</i>	4
	5.1.1 Des cabines de WC payantes	4
	5.1.2 Le partenariat avec les restaurateurs et les commerçants	4
	5.2 <i>Postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics »</i>	4
	5.2.1 Rappel du postulat	4
	5.2.2 Réponse de la Municipalité	5
	5.3 <i>Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts« Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public »</i>	5
	5.4 <i>Rappel du postulat</i>	5
	5.4.1 Réponse de la Municipalité	5
6.	Lutter contre les déchets sauvages (littering)	5
	6.1 <i>La gestion des déchets</i>	5
	6.1.1 La réduction de la production des déchets	5
	6.1.2 La valorisation des matériaux	6
	6.1.3 Information et partenariat avec les entreprises	6
	6.1.4 Information et sensibilisation des habitants à la consommation responsable	7
	6.2 <i>Postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage »</i>	7
	6.2.1 Rappel du postulat	7
	6.2.2 Réponse de la Municipalité	7
	6.3 <i>Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »</i>	7

¹ Rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape – réponse à trois postulats ».

6.3.1 Rappel du postulat	7
6.3.2 Réponse de la Municipalité	7
6.4 <i>Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »</i>	8
6.4.1 Rappel du postulat	8
6.4.2 Réponse de la Municipalité	8
7. Renforcer la participation citoyenne et la solidarité	9
7.1 <i>Postulat de Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »</i>	9
7.1.1 Rappel du postulat	9
7.1.2 Les outilhèques	9
7.1.3 Réponse de la Municipalité	10
8. Cohérence avec le développement durable	10
9. Aspects financiers	11
9.1 <i>Incidences sur le budget d'investissement</i>	11
9.2 <i>Incidences sur le budget de fonctionnement</i>	11
10. Conclusions.....	11

4. Préambule

La Municipalité a confirmé, dans son programme de législature 2016-2021, son engagement pour le service public, notamment dans le domaine de la propreté urbaine, ainsi que sa volonté d'être une ville socialement responsable et intégrative, sûre, soucieuse de la préservation de l'environnement.

C'est dans cet esprit qu'elle a pris des mesures afin :

- d'améliorer l'offre et la salubrité des WC publics ;
- de lutter contre les déchets sauvages ;
- de promouvoir le tri auprès des acteurs privés et l'information à la consommation responsable ;
- de renforcer la participation citoyenne et la solidarité en mettant en place une politique des quartiers ainsi qu'un budget participatif.

5. Améliorer l'offre et la salubrité des WC publics

Afin de répondre l'évolution des mœurs et à la multiplication des actes d'incivilité, la Municipalité a développé une stratégie globale de modernisation des toilettes publiques.

Après avoir approuvé deux crédits d'investissement permettant notamment de créer ou de rénover huit WC – à la Borde, à la Riponne et dans les zones portuaires de Vidy et d'Ouchy² – votre Conseil a adopté en 2014 le préavis N° 2014/78³ afin de doter la Ville de WC fonctionnels et robustes, installés dans des lieux esthétiques et conviviaux. Ce programme a débuté en mars 2018 et permet, dans un premier temps, de transformer ou rénover des WC situés dans des endroits sensibles de la ville (zones touristiques et du centre-ville) ; ce sont ainsi dix-sept édicules qui bénéficieront d'une cure de jouvence, dont six qui seront équipés de cabines autonettoyantes, à savoir :

- Riponne ;
- St-François ;
- Comité International Olympique/Musée olympique ;
- débarcadère quai Jean-Pascal Delamuraz ;
- St-Etienne ;
- Cité-Devant.

² Placette de la Borde (2004), place de la Riponne (2008), le Débarcadère (2009), les Pêcheurs (2009), les Bacounis (2009), Port de Vidy (2009), Port de Vidy – allée du Bornan (2011), place de la Navigation (2012).

³ Rapport-préavis N° 2014/78 « Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne – 1^{re} phase ».

5.1 *Des solutions innovantes*

Avec ses 48 WC publics, Lausanne dispose d'une offre satisfaisante par rapport à d'autres grandes villes suisses, puisqu'elle compte un WC/2'920 habitants (Berne : 1/3'200 habitants, Zurich : 1/ 3'600 habitants et Genève : 1/ 3'800 habitants).

L'utilisation des WC publics est gratuite. En effet, la Municipalité estime que cette prestation fait partie intégrante du service public, la suppression de la gratuité étant susceptible de pénaliser les personnes âgées et/ou à faible revenu ainsi que les familles avec enfants en bas âge.

En lien avec les postulats déposés, la Municipalité a examiné les demandes suivantes, soit :

- l'introduction de WC payants ;
- la conclusion de partenariats avec les restaurateurs et les commerçants proches des lieux touristiques, du centre-ville et de la gare, pour la mise à disposition des toilettes sans obligation de consommer, contre rétribution communale.

5.1.1 Des cabines de WC payantes

Des expériences menées dans certaines grandes villes de Suisse ont montré que l'introduction des WC payants permettait d'améliorer sensiblement leur propreté, l'utilisation payante incitant les usagers à montrer plus de respect et d'égard pour les prochains utilisateurs.

Afin de concilier les avantages des WC gratuits et payants, la Municipalité propose de tester les deux formules dans les lieux très fréquentés, soit des cabines gratuites « hommes » et « femmes » et des cabines payantes à CHF 1.-, les personnes handicapées pouvant y accéder gratuitement grâce à leur Eurokey.

La Municipalité a donc décidé de tester cette formule courant 2018, en équipant les deux lieux d'aisance sis à la Riponne et à St-François de cabines autonettoyantes gratuites et payantes. Un bilan sera tiré de cette expérience qui permettra d'orienter les réflexions de la Municipalité.

5.1.2 Le partenariat avec les restaurateurs et les commerçants

Les villes de Bienne et Lucerne dotées, à l'époque, d'un réseau de WC publics peu étoffé (1/7'000 respectivement 6'500 habitants) ont opté pour la conclusion de partenariats avec les restaurateurs et les commerçants ; cette solution leur permettait de combler rapidement le manque considérable de toilettes en engageant de très faibles investissements.

La Ville de Bienne a ainsi établi pour chaque partenariat une convention convenant de la mise à disposition gratuite des WC au public contre une rétribution communale forfaitaire, tout en précisant les heures d'ouverture et l'obligation d'apposer un autocollant signalant aux passants la possibilité d'utiliser les WC.

La Ville de Lausanne a entamé une démarche exploratoire et approché en premier lieu les associations faïtières concernées, soit GastroVaud et GastroLausanne. Toutes deux se sont prononcées formellement contre cette démarche et ont recommandé à leurs membres de ne pas y adhérer, partant du principe que les WC publics doivent faire l'objet d'investissements de la collectivité publique. La Municipalité a donc décidé suite à ce retour de privilégier la rénovation des WC publics.

5.2 *Postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics »*

5.2.1 Rappel du postulat

Déposé le 17 février 2015 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 9 décembre 2015, le postulat invite la Municipalité à étudier l'introduction de l'usage payant de certaines installations afin de minimiser leurs coûts d'entretien et d'investissement ainsi que de diminuer les actes de vandalisme et les incivilités.

5.2.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité est favorable à tester l'introduction de WC publics payants, pour autant que cette offre vienne en complément des WC publics gratuits ; elle espère ainsi garantir au mieux la salubrité des lieux entre les tournées de nettoyages et limiter un certain vandalisme.

La Municipalité a donc décidé de mener un test à deux endroits très fréquentés (places de la Riponne et St-François). Elle dressera un bilan complet à la fin de l'expérience ce qui lui permettra d'orienter sa politique en la matière.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande du postulant.

5.3 *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public »*

5.4 Rappel du postulat

Déposé le 31 mars 2015 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 9 décembre 2015, le postulat invite la Municipalité à étudier la conclusion d'un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants lausannois intéressés à mettre leurs WC à disposition du public, contre rémunération de la Ville.

5.4.1 Réponse de la Municipalité

La Ville a exploré la piste évoquée par les postulants. GastroVaud et GastroLausanne s'étant formellement opposés à l'établissement de partenariats permettant de mettre les WC des cafés-restaurants à disposition du public, la Municipalité a pris acte de cette non-entrée en matière et n'entend donc pas persévérer dans cette voie.

La Municipalité tirera toutefois un bilan de la situation à la fin du processus de rénovation des WC, selon le préavis N° 2014/78.

6. Lutter contre les déchets sauvages (littering)

Le littering est un véritable fléau en Ville de Lausanne : constitué à plus de 50% d'emballages de restauration et de boissons à emporter et à 36% de mégots de cigarettes, il influence négativement l'image de la ville et participe à la dégradation de notre environnement. Il représente de plus un coût annuel important, de l'ordre de CHF 16 millions, ce qui correspond à CHF 114.-/habitant et à 1'722 tonnes de déchets par an.

La Municipalité a mis en place de nombreux plans d'action afin de s'adapter à l'évolution des habitudes et d'assurer au mieux la qualité de vie des Lausannoises et Lausannois : elle améliore en permanence les méthodes d'entretien et de nettoyage des espaces publics ; elle a mécanisé et modernisé récemment l'infrastructure de collecte de déchets, introduit des règles d'usage dans les espaces verts et renforcé la sensibilisation, la prévention ainsi que les outils de répression. L'introduction, en 2018, des amendes d'ordre en cas d'abandon de déchets sur la voie publique est venue compléter cette démarche.

La Municipalité a enfin initié de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation à la gestion des déchets ainsi qu'à la consommation responsable, en s'adressant aux divers publics concernés, comme les habitants ou les entreprises.

6.1 La gestion des déchets

S'agissant de la gestion des déchets, la Ville a misé à la fois sur la réduction de la production de ces derniers et sur la valorisation des matériaux.

6.1.1 La réduction de la production des déchets

L'introduction, en janvier 2013, d'une taxe de base, à la charge des propriétaires, et d'une taxe au sac, payée lors de l'achat des sacs poubelle, résulte d'une obligation fédérale qui vise à réduire les quantités de déchets et à favoriser le tri, selon le principe du pollueur/payeur (les coûts d'élimination des déchets doivent être supportés par leurs détenteurs, en proportion des quantités de déchets

produits). Cette nouvelle réglementation a permis de réduire considérablement le volume de déchets incinérables (42'700 tonnes de déchets incinérables en 2012, 24'800 en 2013 et 28'000 en 2016). La taxe de base permet de financer les coûts fixes, soit le maintien des infrastructures de collecte et de traitement des déchets, indépendamment de leur utilisation effective, et la taxe au sac les coûts variables (élimination des déchets urbains). L'introduction de la taxe sur les déchets a été suivie de mesures d'accompagnement sociales (remise unique gratuite de 80 sacs de 35 litres à la naissance d'un enfant et remise de sacs gratuits aux personnes souffrant d'incontinence au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie). Une partie de l'économie réalisée par l'introduction de la taxe sur les déchets, le ramassage des déchets étant auparavant financé par le biais des impôts, a permis de financer l'octroi d'une subvention de CHF 80.- à toute personne résidant à Lausanne en vue de compenser l'augmentation du coût de la vie à Lausanne. Ce montant a été fixé de manière à ce que l'introduction de la taxe au sac ne représente pas une charge supplémentaire pour les ménages (une famille de quatre personnes, produisant en moyenne deux sacs de 35l de déchets par semaine, dépense ainsi CHF 208.- par an et reçoit une subvention de CHF 320.-).

6.1.2 La valorisation des matériaux

La gestion des filières de recyclage par la Ville permet d'assurer le contrôle et l'éthique du recyclage et de garantir ainsi le respect des critères cumulatifs définis par le législateur fédéral et cantonal : une valorisation qui soit techniquement possible, économiquement supportable et écologiquement avantageuse des différentes fractions de déchets :

- les ordures ménagères, les biodéchets, le verre et le papier/carton sont collectés en porte-à-porte ; le verre et le papier/carton sont les fractions les mieux valorisées et les plus intéressantes financièrement pour la caisse communale ;
- l'aluminium et le fer blanc sont repris en déchèterie et dans les différents écopoints répartis sur le territoire lausannois ; ces deux fractions permettent également d'obtenir un rapport économique favorable pour les comptes communaux ;
- les plastiques souples et d'emballages sont valorisés thermiquement à l'usine d'incinération Tridel, car il n'existe, à l'heure actuelle, aucune filière viable permettant de valoriser cette matière ;
- les plastiques durs et les flaconnages peuvent être recyclés et sont repris par la plupart des grands commerces et les déchèteries ;
- le PET, les piles et l'électroménager sont soumis à une taxe anticipée de recyclage (TAR) et les commerçants sont donc rétribués pour reprendre ces déchets.

6.1.3 Information et partenariat avec les entreprises

La Ville collabore étroitement avec les associations de commerçants et les chaînes de supermarchés depuis de nombreuses années, les incitant à développer la reprise des déchets qui leur incombent dans leurs surfaces de vente ainsi qu'à mettre en place de sacs compostables répondant à la norme EN 13432 aux caisses de certains magasins.

L'article 14, alinéa 5 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) permet aux communes d'« astreindre les propriétaires et les exploitants de centres commerciaux et d'entreprises analogues à mettre, à leurs frais, à disposition de leurs clients les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment ». L'exposé des motifs et du projet modifiant la LGD du 5 septembre 2006 précise que la notion de « centre commercial » correspond à l'installation commerciale à forte fréquentation (ICFF), de surface supérieure à 2'500 m² selon le seuil fixé à la mesure D13 du Plan directeur cantonal. La règle ne concernera donc pas les petits commerces, où elle serait difficilement applicable. Aussi, à Lausanne, seuls cinq établissements remplissent ces conditions (Coop St-François, Coop St-Laurent, Globus, Manor et Migros Métropole) et mettent des infrastructures de tri adéquates à disposition de leur clientèle, parfois même au-delà des exigences légales. Toutefois, seule une enseigne n'est pas encore totalement équipée. Une demande de mise en conformité a été adressée à cette entreprise.

6.1.4 Information et sensibilisation des habitants à la consommation responsable

La Municipalité participe aussi à l'information et à la sensibilisation des habitants à la consommation responsable. Ainsi, la Ville a repensé en 2017 la présentation générale du calendrier de ramassage des déchets afin de mieux informer la population et de rendre son contenu plus attractif, mieux compréhensible et plus durable. L'augmentation de la surface d'impression a permis d'intégrer des renseignements supplémentaires, comme les horaires les plus appropriés pour se rendre dans chaque déchèterie, ainsi que d'autres indications plus généralistes, tout en offrant un visuel plus confortable pour les jours de ramassage dans chaque zone. Imprimé désormais sur du papier recyclé, le calendrier n'est plus envoyé sous pli fermé, ce qui a permis d'économiser les frais de production de l'enveloppe et de la mise sous pli tout en maintenant un coût de production similaire à l'ancien calendrier.

6.2 *Postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage »*

6.2.1 Rappel du postulat

Déposé le 17 janvier 2017 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 16 janvier 2018, le postulat invite la Municipalité à étudier tous les moyens et options permettant de responsabiliser les grands commerces et de les amener à mettre en place des installations de tri recueillant l'équivalent de l'ensemble des déchets d'emballage des produits proposés à la vente.

6.2.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage les préoccupations du postulant liées aux enjeux de la production de déchets. C'est pourquoi, elle est en contact permanent avec les grandes enseignes afin de trouver des solutions pour réduire les déchets ou améliorer leur valorisation, étant entendu que la plupart des grands commerces lausannois jouent le jeu et multiplient les infrastructures de tri.

Comme requis par l'article 14, alinéa 5 de la loi sur la gestion des déchets (LGD), la Municipalité a renforcé les mesures visant à mettre les commerces devant leurs responsabilités en termes de gestion des déchets ; elle a développé une collaboration étroite avec les magasins pour la reprise des déchets soumis à la taxe anticipée de recyclage, ainsi que pour les flaconnages et les plastiques. S'agissant des autres types de déchets (verre, papier/carton, alu, fer blanc plastiques souples et d'emballages), la Municipalité estime que la solution actuelle permet de garantir le respect des critères cumulatifs définis par le législateur fédéral et cantonal (une valorisation qui soit techniquement possible, économiquement supportable et écologiquement avantageuse) tout en générant des rentrées financières intéressantes pour la Ville.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la demande du postulant.

6.3 *Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »*

6.3.1 Rappel du postulat

Déposé le 23 août 2016 et transmis à la Municipalité le 11 mai 2017 pour étude et rapport-préavis, le postulat demande à la Municipalité de mettre en œuvre de mesures qui permettraient de diminuer l'impact écologique et économique de la publicité non sollicitée. Les postulants préconisent une large diffusion de l'autocollant « Non merci, pas de publicité », utilisé actuellement par près de 30% de la population, par le biais du calendrier de ramassage des déchets et la généralisation d'une information permettant de lutter contre l'engorgement dans les boîtes-aux-lettres.

6.3.2 Réponse de la Municipalité

Le papier-carton est une matière première recyclable qui fonctionne selon le principe de l'économie circulaire, le tri étant le levier essentiel au développement de cette filière. La fibre de papier se prête très bien au recyclage et le processus de fabrication du nouveau papier est, grâce à cette matière première recyclée, plus avantageuse sur le plan environnemental car elle réclame moins d'énergie que la fabrication de nouvelles fibres. Les quelque 13'000 tonnes de papier-carton et les 1'400 ton-

nes de carton collectées ont été valorisés à hauteur de CHF 45.-/tonne par le repreneur et le taux de recyclage de cette matière dépasse les 90%, ce qui en fait la matière la mieux valorisée.

L'adoption du nouveau format et concept du calendrier officiel de ramassage des déchets ont permis de mieux répondre aux objectifs de développement durable en supprimant le recours à quelque 90'000 enveloppes et les frais y relatifs. L'insertion d'un autocollant induisant le retour à la mise sous pli, la Municipalité n'envisage donc pas d'y revenir. Soucieuse toutefois de lutter contre la recrudescence de publicités dans les boîtes-à-lettres, elle a introduit, conformément à la demande des postulants, les améliorations suivantes dans le calendrier officiel 2018 de ramassage des déchets, soit :

- la possibilité de prélever par simple découpage une étiquette « Pas de publicité » ;
- une information portant spécifiquement sur les possibilités offertes pour refuser les envois adressés en masse.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la demande du postulant.

6.4 Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots »

6.4.1 Rappel du postulat

Déposé le 30 janvier 2018 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 13 février 2018, les postulants demandent d'étudier la mise en place d'une campagne de sensibilisation afin de lutter contre l'abandon des mégots de cigarettes sur la voie publique (organisation de journées de collectes de mégots à des endroits stratégiques (plage, place, rue piétonne) en montrant par exemple l'impact en m³) et de viser l'objectif « Ville sans mégots », actions qui pourraient être cofinancées par les grands cigarettiers basés à Lausanne.

6.4.2 Réponse de la Municipalité

Suite à l'entrée en vigueur, en 2009, de l'interdiction de fumer dans les établissements publics, la Ville a mené différentes actions de sensibilisation et de communication en partenariat avec la communauté d'intérêts pour un monde propre, l'IGSU (diffusion de messages contre le littering et distribution de cendriers de poche dans les rues lausannoises).

La Ville a également approché des fabricants de cigarettes présents à Lausanne. Elle a tout d'abord conclu un partenariat avec une société agro-alimentaire (2010 à 2012) afin de financer la pose d'autocollants sur les cendriers des corbeilles de rues et la distribution de cendriers de poche.

Figure 1 : Exemple d'autocollant apposé sur les cendriers des corbeilles de rues



La Ville poursuit depuis 2013 un partenariat avec une grande marque de cigarettes qui organise chaque année des actions de nettoyages des mégots dans les zones pavées de la Ville ; les mégots ainsi récoltés sont réunis dans des conteneurs transparents, ce qui permet de montrer leur impact. Cette entreprise a de plus financé l'achat de 80 cendriers installés dans les abribus de la Ville.

La Ville mène de plus, chaque année, plusieurs actions de collectes de déchets liés au littering, dont les mégots de cigarettes. S'y ajoute l'équipement en cendriers de l'ensemble des abribus à moyen terme et sa généralisation aux poubelles de rue du centre-ville.

Enfin, l'introduction récente d'amendes d'ordre en cas de littering permettra de renforcer cette lutte contre (contravention de CHF 150.- pour l'abandon des mégots sur la voie publique) ; elle est accompagnée d'une importante campagne de sensibilisation qui comprend tant l'affichage que des actions sur le terrain, tout au long de l'année.

Figure 2 : Flyer nouvelles amendes d'ordre en cas de littering



La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la demande des postulants.

7. Renforcer la participation citoyenne et la solidarité

Avec sa politique des quartiers⁴, qui prévoit notamment l'introduction d'un budget participatif et l'animation socioculturelle, la Municipalité désire appuyer la création d'espaces citoyens et de projets urbains concertés, en partenariat avec les habitants afin de travailler sur des enjeux de proximité et de mutualiser les ressources.

7.1 Postulat de Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »

7.1.1 Rappel du postulat

Déposé le 29 septembre 2017 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 14 novembre 2017, les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer, éventuellement en collaboration avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartier, une outilhèque ou un réseau d'outilhèques à Lausanne, à l'usage des personnes domiciliées sur le territoire de la commune.

7.1.2 Les outilhèques

C'est suite à des initiatives locales que les premières outilhèques, bricothèques ou maison du bricolage sont apparues aux Etats-Unis, puis en Europe, comme en France, pays où l'on recense désormais plus d'une centaine. Le concept reprend celui des bibliothèques dans la mesure où elles permettent d'emprunter le matériel ou des outils de bricolage, de jardinage, etc. pendant quelques jours contre une faible location, un abonnement annuel, voire même gratuitement. Une formule limitée au jardinage permet d'encourager la création d'espaces de jardinage urbains en ouvrant les portes des cabanes à outils. Chacun peut donc emprunter, gratuitement ou contre une cotisation annuelle, en fonction de ses besoins, sans avoir à investir dans un équipement encombrant utilisé occasionnellement.

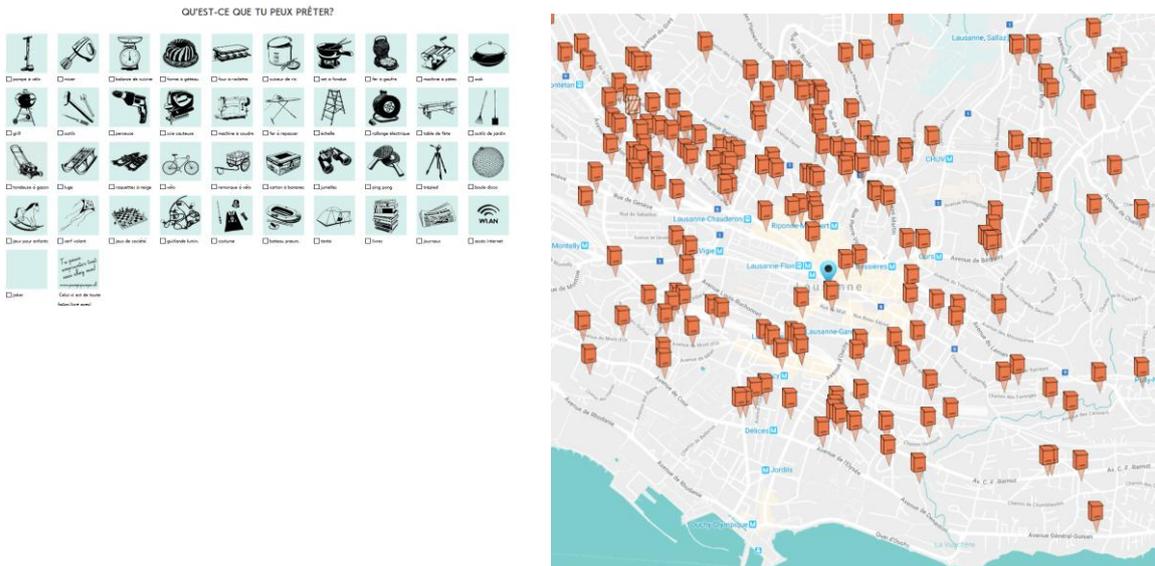
⁴ Rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape – réponse à trois postulats »

Les outillthèques sont généralement créées et gérées par des centres de quartier ou des associations caritatives ; elles s'intègrent ainsi dans une offre plus complète qui s'inscrit dans le cadre d'une économie circulaire sociale et solidaire, favorisant le lien social. Ces centres proposent donc souvent non seulement une outillthèque mais aussi des espaces de rencontres et d'échange ; ils organisent enfin des formations permettant de s'initier à la réparation ou à la fabrication d'objets à partir de matériaux de récupération, fournissent des conseils et proposent même des ateliers de bricolage animés par des bénévoles expérimentés.

7.1.3 Réponse de la Municipalité

Lausanne a vu fleurir de nombreuses initiatives locales facilitant le prêt et l'usage d'objets de bricolage ou de jardinage. Ainsi, les centres socioculturels ont développé des repair café ou des systèmes de troc dans les quartiers (le contrat de quartier des Boveresses a permis de développer un repair café le quartier) et des plateformes de prêts ou services entre particuliers permettent de partager son savoir-faire avec les voisins ou d'apposer des autocollants sur la boîte-aux-lettres afin d'annoncer les objets que les voisins peuvent venir nous emprunter⁵.

Figure 3 : Les stickers de Pumpipumpe et la carte des ménages qui y participent.



Enfin, le développement de jardins collectifs permet de mettre en commun les outils récupérés dans l'entourage des participants et la Ville poursuit son offre directe de formation en jardinage écologique en pleine terre ou en bac⁶.

La Municipalité a donc posé les bases d'une politique des quartiers qui permettra de mieux prendre en compte les besoins locaux : les habitants auront ainsi l'opportunité de lancer les projets de leurs choix, comme une outillthèque, en collaboration avec des partenaires associatifs ou les maisons de quartier, sous la houlette de la coordinatrice ou du coordinateur de la politique des quartiers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la demande des postulants.

8. Cohérence avec le développement durable

Les améliorations apportées à la conception et à la propreté des toilettes publiques, la gestion optimisée des déchets, la lutte contre l'abandon des déchets sauvages, notamment des mégots sur la voie publique, ainsi que l'intensification de l'information et de la sensibilisation à la gestion des déchets ainsi qu'à la consommation responsable, participent à la réduction de la production des déchets et à améliorer le cadre de vie des usagers et habitants lausannois.

⁵ Le site www.pumpipumpe.ch propose un sticker pour chaque objet. Cette association à but non lucratif a développé une carte en ligne (Pumpipumpe Map) qui facilite la recherche d'objets.

⁶ Rapport-préavis N° 2018/09 « Politique agricole urbaine : des balcons aux champs ».

La mise en place d'une politique des quartiers favorisant notamment le développement d'une économie circulaire sociale et solidaire permettra de développer le lien social tout en proposant des alternatives intéressantes à la fabrication polluante des outils et machines, en prévenant l'augmentation des déchets dus au bricolage ainsi que l'utilisation de produits dangereux grâce aux conseils et formations qui pourraient y être associées.

9. Aspects financiers

9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Les coûts de la mise en place de WC publics payants sont couverts par le préavis N° 2014/78.

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2018/30 de la Municipalité, du 12 juillet 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » ;
2. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public » ;
3. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » ;
4. d'adopter la réponse apportée au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » ;
5. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » ;
6. d'adopter la réponse apportée au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outilthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter